[illegible] Jour, par
[illegible] BATON.
[illegible] L'ETAT DE LA LOUISIANE.
"Il faut que l'UNION soit conservée."

LUNDI MATIN, 6 OCTOBRE 1834.

## INTERIEUR.

NELLE-ORLEANS, 6 oct. 1834.

—DES CORRESPONDANCES DE L'ABEILLE.

Sans cesse occupé de rendre notre feuille la plus intéressante possible, nous nous sommes attachés deux correspondants, l'un à Washington, qui nous permettre de tenir nos lecteurs au courant des événements importants, un jour avant l'arrivée du courier; et l'autre au Havre, qui profitera de toutes les occasions pour nous faire part des grandes scènes dont l'Europe sera encore bien long-temps le théâtre.

On trouvera dans notre numéro de ce jour, notre première correspondance du Havre.

### *NOUVELLES RECENTES D'EUROPE.*

Par la voie du Nord, nous avons des dates de Londres du 16 août, et de Paris du 14. Nous donnons d'amples extraits de ces nouvelles.

Le navire Salem devait partir du Havre pour ce port le 15 sept.; le Bolivar, le 31 août; le Marengo le 10 sept.; la Pomona et le North America le 20 août.

La Bonne Mère, partie d'ici, est arrivé à Nantes.

Le *Morning Chronicle* annonce d'après une lettre de Madrid, que le cabinet espagnol a réclamé l'intervention de la France, et qu'une armée française passe actuellement les Pyrénées.

Le *Sun* dit: nous sommes certains que le gouvernement français répondra à l'appel fait à son honneur, et que l'Angleterre secondera la France de tout son pouvoir, il n'est plus temps d'hésiter dans cette affaire. L'Espagne doit être pacifiée en dépit des machinations de la Sainte-Alliance. L'Autriche, la Russie et la Prusse n'ont point encore reconnu la jeune Reine d'Espagne, et il n'est pas douteux que Don Carlos ait été stimulé par ces gouvernements pour faire diversion dans l'Ouest de l'Europe, tandis qu'ils arrangent à leur convenance les affaires de l'Est, avec la convention que don Carlos sera reconnu roi légitime d'Espagne, aussitôt que la Russie aura terminé avec l'empire Ottoman. Mais il est impossible de penser que l'Angleterre et la France soient dupes de ces despotes.

Le *Globe* dit: le discours du roi de France et le traité de la quadruple alliance ne laissent aucun doute que des mesures effectives ne soient prises, afin d'étouffer une insurrection, qui, si elle n'était arrêtée à temps, plongerait la Péninsule dans des scènes de discorde et de confusion.

—Des lettres de St.-Sébastien, annoncent que les bâteaux à vapeur chargés de munitions de guerre pour le service de don Carlos, sont près des côtes d'Espagne. Ils seront arrivés trop tard.

Les dernières nouvelles d'Espagne reçues à Bordeaux, le 6 après-midi, confirment les succès remportés par Rodil sur les insurgés qui sont en pleine déroute.

..A l'aide de quelques recrus, Zumalacarregui s'efforce de compléter ses quatre bataillons dans le Bastan; 2,000 rations ont été ordonnés pour eux à Urdach, mais ils manquent d'armes et la moitié de cette bande n'est armée que de piques recouvertes d'une pointe de fer.

Un détachement de 250 hommes de cavalerie qui avait la mission de soulever le Haut-Arragon, est revenu n'ayant pu réussir. Le *Pastor* a reçu des renforts et il y aura sous peu un engagement entre lui et les chefs Carlistes.

### AVONS-NOUS DES AGENTS DE POLICE?

C'est une question qu'il est bien permis de faire, quand on parcourt la ville, et que l'on voit le désordre qui règne partout. Si nous en avons, que font-ils? Pourquoi les ordures ne sont-elles pas enlevées exactement chaque jour? la ville ne paie-t-elle pas des sommes assez considérables pour qu'elles soient faite convenablement? Pourquoi les rues sont-elles continuellement embarrassées par des montagnes de briques et de terre qui gênent la circulation? pourquoi ces mêmes rues sont-elles remplies de trous tellement profonds que les voitures sont exposées à chaque instant, à être brisées ou à rester embourbées? nous parlons des rues pavées aussi bien que de celles qui ne le sont pas. Pourquoi la pente des ruisseaux qu'il faut traverser à chaque ilet est-elle si rapide qu'il faille prendre les plus grandes précautions pour y passer, même au petit pas, sans briser les roues ou les essieux? Pourquoi voit-on toujours séjourner sur la levée ces énormes tas d'ordures qui répandent une odeur infecte, quand il serait si facile de les jeter au fleuve? Plusieurs citoyens ont réclamé dernièrement contre ces abus, mais il semble que plus on se plaint, moins on obtient. Nos agents de police sont d'une susceptibilité extraordinaire, de n'aimant pas qu'on leur rappelle leurs devoirs. Il est si agréable de toucher un salaire, sans se donner la moindre peine!

Nous n'en finirions pas, si nous voulions passer en revue tous les abus qui existent par la non exécution des ordonnances. Qu'il nous suffise de dire que peu une n'est observée comme elle devrait l'être; à l'exception cependant, de celles qui fixent les appointements de chacun, car on dit que le trésorier, sur ce point, n'a lieu de se plaindre de l'exactitude de personne.

Qui oserait nier que les choses ne passent ainsi? Cependant, il serait temps de faire cesser un pareil désordre. Mais, direz-vous, quel moyen employer? Nous croyons l'avoir trouvé. De même qu'on ne paie un ouvrier que quand il a fait convenablement l'ouvrage dont on l'a chargé, de même avant de payer MM. les employés de la police, il faudrait exiger qu'ils présentassent un certificat de leur chef, attestant qu'ils ont rempli leurs devoirs. Nous pouvons répondre que, si l'on adoptait une telle mesure, on serait certain que tout irait beaucoup mieux. Si l'on trouve un meilleur moyen, qu'on l'emploie; car il faut arriver nécessairement à obtenir que les ordonnances soient exécutées; sans cela à quoi sert-il d'en faire?

Nous espérons que le Conseil-de-Ville fera quelque cas de ces réflexions qui nous paraissent assez importantes pour fixer sérieusement son attention. Comme nous, il reconnaîtra qu'il y a un grand désordre, et il sera à cœur de prendre tous les moyens d'y mettre un terme.

(*Correspondance de l'ABEILLE.*)

HAVRE, 12 août 1834.

Monsieur l'Editeur:

Enfin a eu lieu l'ouverture de cette chambre si vivement désirée par le ministère qui s'en promet tant de succès, en compensation des peines qu'elles lui a coutées à créer. Je ne parle pas des dépenses pécuniaires qu'ont nécessitées les rédifications de clochers, les déplacemens de régimens, et les excursions de commis voyageurs; peu lui importe, n'a-t-il pas pour cette dernière partie les fonds secrets, et quand au reste, nos bons députés ne sanctionneront-ils pas de leur vote complaisant des profusions aux quelles ils doivent leur entrée à la nouvelle chambre. Gardons-nous pourtant d'interpréter en mauvaise bonne volonté: notre budget d'ailleurs n'est fait petit autant que possible on ne nous demande qu'un milliard! En vérité, c'est bien peu de chose, et il faudrait avoir l'esprit bien rognon à la rébellion pour discuter seulement l'impôt. Un milliard!

Attendons cependant pour les remercier de leur parcimonie, la présentation habituelle de petits crédits supplémentaires de quelques cent millions: nous avons hélas! assez de sujets d'affliction, sans exploiter une nouvelle mine de douleur. Nous ne sommes encore qu'à la vérification des pouvoirs de nos mandataires et déjà, suivant l'expression d'un membre indépendant, n'est imprimé sur les premiers votes, le cachet de la majorité de 1834. Ce n'est plus ici, la puissance grave et sacrée d'une assemblée impartiale et convaincue, la manifestation sage et respectable de l'opinion publique: c'est l'ascendant d'une majorité passionnée profondément haineuse qui sinon de se faire matérielle pour mettre à l'ordre du jour l'injustice et la tyrannie. Ils triomphent aujourd'hui, en écartant des bancs de la gauche, des députés dont l'élection n'est pas douteuse, mais seulement chicanée, (passez moi cette expression), pour leur place, garnir le centre de délégués d'autant plus intrépides, d'ennemis d'autant plus irréconciliables de l'opposition, qu'ils auront lutté plus ardemment avec elle, pour être admis dans le sanctuaire législatif. Quel sera le résultat de cette désertion nationale? Le peuple attendra-t-il cinq années pour choisir d'autres représentants? Or bien, sommes-nous menacés de quelque bouleversement? A l'agitation qui fermente dans les esprits, tout semble présager une crise violente, et plus elle sera retardée, plus elle sera terrible; car on ne saurait dire, tout ce que tant d'espérances déçues depuis si long-temps, ont amassé de haine et de colère sur l'impéritie de jésuitisme politique dont s'est entouré le ministère de juillet.

A l'extérieur, le tableau n'est guère plus rassurant. En Espagne, [illegible] vient de recommencer avec un nouvel acharnement [illegible] ne semblent [illegible] par l'apparition de leur chef [illegible] parti Tory soutient les projets ins[illegible] Une [illegible] sera nécessaire pour arrêter [illegible] en Espagne [illegible] une promenade [illegible]

Le Portugal [illegible] avoir secouru [illegible] l'Espagne de [illegible] l'un [illegible]

[illegible] des communes: je vous dois des remerciments pour l'empressement que vous avez mis à accorder les sommes nécessaires aux dépenses de l'état. Le budget que l'on vous demande, est moins lourd que celui des autres années, quoiqu'il s'y trouve encore plusieurs dépenses extraordinaires qui ne se renouvelleront plus. Les mêmes vues d'économie seront toujours suivies. L'augmentation continuelle des revenus, malgré l'abolition de plusieurs taxes, nous donne l'assurance que les ressources du pays sont toujours dans le même état, et justifie l'espérance qu'en continuant à prendre des mesures sages, l'industrie prospérera et les richesses du peuple augmenteront.

Milords et Messieurs:

J'ai la consolation de voir qu'en retournant dans vos comtés respectifs, vous serez satisfaits de la tranquillité générale, et de l'industrie active qui règne dans toutes les classes de la société. Je désire que la divine providence nous accorde la continuation du bonheur dont nous jouissons, et que dans toutes les circonstances je puisse compter sur votre fidélité. Je suis persuadé que vous encouragerez toujours l'obéissance aux lois, aux devoirs de religion et de morale qui sont la seule sauve garde du pouvoir et du bonheur des sujets.

## EXTERIEUR.

### FRANCE.

CHAMBRE DES DEPUTES.—SEANCE DU 12 AOUT.

L'ordre du jour est la rédaction de l'adresse de la chambre des députés.

Le président, au milieu d'un profond silence, lit le projet d'adresse suivant:

SIRE,—La chambre des députés s'est empressée de répondre avec zèle au premier appel de votre majesté. Récemment honorés des suffrages de la France, organes légitimes de ses vœux et de ses sentiments, nous vous en offrons la sincère et loyale expression.

Une politique libérale et modérée est digne du gouvernement que nous nous sommes choisi et que nous ferons tous nos efforts pour maintenir. La charte de 1830, et la dynastie qui a été fondée, le développement progressif et régulier des institutions constitutionnelles, la liberté et l'ordre, le respect pour tous les droits et la fidélité à tous les devoirs, la prudence et la dignité dans le gouvernement du pays, une économie sévère et sage dans l'emploi des deniers publics, tels sont ses intérêts, telles sont ses convictions.

La paisible exécution des dernières mesures adoptées par les chambres atteste combien les lois ont recouvré leur empire. La France est fatiguée d'agitations, ces violentes passions qui se calment tous les jours s'anéantiront à la faveur du progrès des lumières et d'une administration ferme et prudente, qui, sévère pour le crime, mais indulgente pour l'erreur, emploie seulement son énergie à cicatriser les blessures envenimées que nous ont faites nos longues discordes civiles.

Oui, sire; ces espérances seront réalisées: l'agriculture qui s'améliore en dépit des souffrances dont elle peut demander la cause, le commerce assez actif il est vrai dans l'intérieur, mais qui demande de plus grands développemens à l'extérieur, augmenteront les richesses et les jouissances des individus, et la puissance nationale sous la protection de ces lois que nous allons examiner avec toute la maturité nécessaire, pour concilier tant d'intérêts divers.

Mais sire, quelque flatteuse que soit la perspective de cette prospérité, quelques grandes ressources qu'elle nous promette pour l'avenir, elles seraient insuffisantes si nous ne mettons dans nos finances, cet ordre qui est le premier garant du bien de l'Etat. Nous devons de toute nécessité arriver à l'équilibre que votre majesté nous promet d'établir entre les recettes et les dépenses. La France s'attend que vos ministres entrant dans son désir bien manifeste n'exposeront promptement à régler promptement les dépenses sur les recettes ordinaires, qu'ils commenceront pour y parvenir par proposer toutes les réductions praticables; et qu'ils éviteront s'il est possible d'épuiser les emprunts extraordinaires que les chambres leur avaient accordés dans le but de supprimer les nouvelles insurrections qu'ils craignaient. Ces insurrections n'ont heureusement pas eu lieu; grâce à la continuation de la paix dont nous favorise le ciel, et au rapide rétablissement de l'ordre. Le moment est arrivé pour le budget de balancer exactement le produit des taxes avec les dépenses nécessaires. Nous savons combien cette tâche est pénible, mais nous avons fait de l'entreprendre, et la chambre y persévérera inflexiblement, si elle est sensible à l'honneur de bien remplir son mandat.

Nous examinerons alternativement les lois sur les finances qu'on nous annonce. Nous ne doutons pas que le gouvernement n'ait suivi fidèlement les règles que la législature lui a tracées dans la dernière session, et qu'il n'ait borné les dépenses aux emprunts votés par les chambres.

Nous voulons assurer à la France la plus [illegible] possible la jouissance des lois nécessaires, pour réaliser toutes les promesses de la charte. C'est une dette sacrée dont nous nous croyons heureux de nous acquitter.

Nous nous occuperons sérieusement de toutes les propositions qui ont rapport à l'exécution des traités.

Nous félicitons votre majesté et nous nous félicitons nous-mêmes de l'état de nos relations avec les puissances étrangères.

L'heureuse fin de la guerre qui a si long-temps désolé le Portugal est un grand pas de fait pour pacifier toute la Péninsule.

Le traité si conforme à la politique de la France que votre majesté vient de conclure avec le roi de la Grande Bretagne, la reine d'Espagne et la reine de Portugal, doit produire l'effet salutaire de calmer les troubles d'un royaume récemment devenu constitutionnel à notre grande satisfaction. Y. M. nous informe qu'étroitement unie à l'Angleterre, elle n'occupa de concert avec ses alliés de l'état de l'Espagne, laquelle se trouve aujourd'hui dans une nouvelle situation difficile à expliquer à cause des circonstances extraordinaires qui l'ont créée. Nous désirons sincèrement que ce peuple qui a tant de droit à notre active pitié surmonte tous les obstacles [illegible]

Le journal de la Charte a reparu ce matin, après une suspension de quatre mois, il est signé par Hector Bichat, commanditaire responsable, et imprimé par L. E. Herhan, rue St-Denis, No. 390.

Paris, 14 août.—5 pour cent 105c; 4 pour cent 94f; 3 pour cent 75f.

### HOLLANDE.

LONDRES, 17 août.

On annonce que la ville de Limbourg sera relevée le 15 de ce mois de l'état de siège où elle a été tenue depuis à peu près quatre ans en conséquence des différends entre la Hollande et la Belgique. Si cette nouvelle est confirmée ce sera l'indication de l'issue pacifique de la querelle.

### HOLLANDE ET BELGIQUE.

Le bruit courait à Bordeaux le 6, que le roi de Hollande, dans l'intention de se venger du siège d'Anvers, fournissait des armes et des munitions à don Carlos, en conséquence la surveillance des croisières est plus active, et le blocus par mer est complètement établi. Si ces vaisseaux et munitions étaient pris ils seraient déclarés bonnes prises.

Le roi de Hollande étonné ses voisins du continent, par sa conversion miraculeuse et son amour de la paix. Sa majesté rêve toujours la réunion de la Hollande à la Belgique, et c'est à ce sujet que dernièrement il a licencié son armée et donné des congés illimités à ses officiers.

Des nouvelles particulières de Belgique annoncent que le roi Léopold a différé d'opinion avec ses ministres, la majorité du sénat, et de la chambre des députés, touchant une question commerciale; et qu'il menace de retirer son consentement d'un certain bill concernant l'exportation des toiles, et quelques altérations sur les lois des grains.

### SYRIE.

Une lettre d'Alep, en date du 15 juin, informe qu'une insurrection a éclaté dans la Palestine. Elle a pris un caractère alarmant. La motif de cette révolte provient des réglemens de prescriptions qu'Ibrahim vient mettre à exécution dans ce district. Le quartier-général du Pacha était à Jaffa; et on attribuait beaucoup de renforts d'Egypte.

### TURQUIE.

LONDRES, 16 août.

Une lettre de Constantinople en date du 22 juillet, dit que la flotte anglaise croisait entre Ténédos et Mytilène, en dehors des Dardanelles. La peste régnait d'une manière alarmante dans la capitale, mais elle avait cessé ses ravages à Smyrne.

### ANGLETERRE.

Londres 18 août.—Il a été exporté dans l'espace de quelques semaines, de Londres, Liverpool et autres ports de la Grande Bretagne, non moins d'un demi million de livres sterlings en or, pour les Etats-Unis.

LONDRES, 15 août.

Nous sommes heureux d'apprendre que la santé du général Mina est entièrement rétablie et qu'il sera prêt à partir samedi prochain pour sa patrie.—Il passera par la France. Il sera suivi quelques jours après par son compatriote distingué Mr. Arguelles.

CHAMBRE DES LORDS, 5 Août.

Lord Londonderry se leva pour faire la motion qu'il avait annoncé au sujet des affaires de la Péninsule, et discuta avec étendue la politique d'Angleterre, avec les puissances étrangères. Il renouvela plusieurs plaintes contre le ministère précédent et le ministère actuel, qui avaient déjà été portées par le parti conservateur.

Lord Melbourne répondit qu'il était fort disposé à croire que le noble marquis n'avait fait la motion qu'on venait de lire que pour ne pas avoir assez réfléchi sur l'importance du sujet dont il s'agit. Qu'il était vrai qu'il avait divisé son discours en deux parties, la première embrassant toute la politique étrangère de l'Angleterre, et la seconde comprenant spécialement le traité de la quadruple alliance; mais il les a conduites ajouta lord Melbourne, d'une manière si superficielle dirigeant ses questions d'abord à un point et ensuite à un autre; que je doute que le doive suivre un orateur qui s'exprime avec tant de légèreté et de négligence, *Tam negligenter tam leviter*. Il nous demande si l'affaire de la Belgique est décidée; en suite si nous avons abandonné Alger. Il veut que nous lui nommons l'ambassadeur que nous envoyons en Russie. Je ne vois ni justice ni nécessité, pour satisfaire la curiosité du noble lord, à m'enfoncer dans une discussion qui embrasse toute la politique étrangère de l'empire.

Le noble marquis après avoir touché ces questions tomba finalement sur un sujet qui excitait toute sa véhémence depuis quelque tems. Je veux parler de notre alliance avec la France.

Il veut que nous restions étroitement unis avec la France, sans cependant lui donner une préférence à laquelle elle n'a pas droit. Je pense moi-même à ce sujet comme le noble marquis. Il nous reproche d'avoir laissé violer le territoire portugais. Il oublie donc que le prétendant d'Espagne s'y était réfugié, et que don Miguel avait constamment fermé les oreilles aux conseils multipliés que l'on lui donnait de l'en faire sortir. Voilà ce qui rendit l'intervention du gouvernement espagnol absolument nécessaire. La Grande Bretagne, d'après les stipulations d'un traité, ne devait pas s'y opposer pourvu cependant qu'on ne s'écartât pas de ce traité.

Le noble lord m'a demandé si j'avais attentivement examiné à qui la couronne d'Espagne appartenait de droit: cette affaire est réglée pour moi. Les autorités du pays se sont déclarées en faveur de la reine Isabelle; voilà pourquoi nous avons consolidé sa majesté en reconnaître cette princesse que l'Espagne elle-même voulait pour souveraine. Je ne vois rien qui ait pu me porter à examiner scrupuleusement les clauses de la loi salique. Il m'a suffis que les ancêtres des cortès fussent dévoués à la jeune reine. Lord Melbourne a fini par refuser formellement les papiers qu'on lui demandait.

Le duc de Wellington a dit que l'on avait mal choisi le tems pour examiner les affaires étrangères, qui ne se sient pas discutées comme elles le méritaient lorsque l'attention générale se dirigeait sur l'administration intérieure du royaume, et surtout de l'Irlande; que cependant il répondrait aux remarques du premier ministre sur la quadruple alliance. Ensuite le noble duc montra que l'intervention de l'Angleterre dans les affaires actuelles du Portugal étant toute contraire à la politique des gouvernemens précédens.

Le marquis de Lansdowne répondit aux objections que le duc de Wellington avaient soulevée contre le traité du 20 Mai. Ensuite il demanda qu'on lui permit de faire quelques remarques sur les observations du marquis de Londonderry au sujet de l'alliance qui existe présent entre la France et l'Angleterre. L'Angleterre, continua le noble marquis, n'a pris aucune part aux affaires intérieures de la France pendant le règne de Charles X; parce qu'elle regardait le gouvernement de ce prince comme arbitraire; elle ne s'est pas non plus mêlée de l'administration de Louis Philippe, parce qu'avec lui, elle crut la France sous un gouvernement constitutionnel. Ce n'est pas sur la base du principe d'intervention qu'a été conclue l'alliance qui existe aujourd'hui entre la France et l'Angleterre, mais bien sur celle des intérêts communs des deux pays; tant que cette alliance n'aura que cette heureuse cause, elle se maintiendra, si nous devons en croire le discours du roi des Français à l'ouverture des chambres, la paix du monde ne sera pas troublée.

Le marquis de Londonderry a dit qu'il ne trouvait pas de différence entre le gouvernement de Charles X et celui de Louis Philippe. Moi je lui répondrai que Charles X gouvernait contre les lois et la constitution, et sans la sanction des chambres, et que Louis Philippe respecte scrupuleusement les lois et gouverne d'après la volonté des chambres et la constitution de l'Etat.

La motion du marquis de Londonderry a été rejetée sans division.

LONDRES, 10 août.

### PROROGATION DU PARLEMENT.

Sa Majesté est venue aujourd'hui à la chambre des lords où elle prononça le discours suivant qui proroge le parlement:

Milords et Messieurs:

Les nombreuses et importantes questions que mes ministres vous ont proposées, cette année aussi bien que les deux précédentes, ont exigé de vous un travail extraordinaire. Persuadé comme je suis que vous devez être épuisés par les grandes efforts que vous a imposé le réglement de ces affaires, je viens à la fin mettre un terme à cette pénible session qui a été prolongée bien au delà du terme ordinaire.

Je continue à recevoir des puissances étrangères des témoignages de leur amitié.

Les négociations qui ont fait suspendre les conférences de Londres sur les affaires des Pays Bas, ne sont pas encore terminées; je vois avec chagrin qu'on apporte toujours du délai à l'ajustement définitif des différends qui existent entre la Hollande et la Belgique.

D'un autre côté mon cœur éprouve la plus vive satisfaction à la vue du terme qui vient de se mettre à la guerre civile qui a si long-tems désolé le Portugal; il m'est bien flatteur d'attribuer principalement cet heureux événement au traité que j'ai conclu avec la France, la Reine régente d'Espagne et le Régent de Portugal, pour rétablir l'ordre dans la Péninsule dont le malheureux état m'affligeait. Je vous ai déjà soumis ce traité.

Il vient de surgir des événemens en Espagne qui trompent pour un tems l'espoir que nous avions conçu d'y voir rentrer la tranquillité, à la faveur de la pacification du Portugal.

Je vais m'occuper sérieusement de ces événemens si importans pour la Grande Bretagne et travailler de concert avec la France et les autres puissances signataires du traité du 22 avril, au rétablissement de la paix intérieure de l'Espagne. La bonne intelligence qui existe entre nous me fait augurer un succès complet de notre réunion.

La paix se maintient toujours en Turquie. J'espère qu'il n'arrivera rien de ce côté pour troubler la tranquillité de l'Europe.

J'apprends avec satisfaction que vous avez porté vos vues sur les affaires domestiques qui intéressent le plus la Grande Bretagne. J'ai marqué la satisfaction que m'ont causée vos sages intentions, toutes dirigées au bien général, en sanctionnant l'acte pour l'amendement et la meilleure administration des lois sur les pauvres d'Angleterre et de la principauté de Galles.

Je me charge de faire exécuter avec modération et jugement l'autorité dont vous avez revêtu les commissaires que la couronne doit nommer. J'attends avec confiance de leur conduite prudente et judicieuse, et de la sage exécution de toutes les autres provisions de l'acte un remède aux maux qui nous affligent; il en résultera pour mon peuple des sentimens plus élevés, et moins de privations, en un mot une meilleure condition.

Un des devoirs les plus importants qui vous soient imposés, c'est d'amender les lois. Je vois avec plaisir que vous y avez employé une grande partie de votre tems. L'établissement d'une cour centrale pour juger les délits qui se commettent dans la métropole et son voisinage, améliorera, selon moi, l'administration de la justice dans la sphère de sa juridiction, dont la population est considérable, et contribuera, par son exemple, à l'avantage des autres parties du royaume.

[illegible] Cotes avariés, provenant du naufrage du bateau à vapeur Friend, au port de la Nouvelle-Orléans, également la machine du dit bateau, laquelle est pourtant en bon état. 8 oct—1

PAR FERNANDEZ & WHITING.

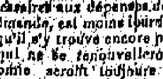

Le bateau à vapeur WATCHMAN, sera vendu sans réserve à la Bourse du Hôtel-Dieu, le mardi, 14 du courant, à midi; il fait maintenant les voyages de la Mobile, et peut être vu au du Canal-Road. Ce bateau est bien fourni de tout et est en bon état. Pour plus amples détails, s'adresser à son encanteur. 8 oct

PAR J. LECARPENTIER.

Il sera vendu aujourd'hui mercredi, 8 octobre, à 10 heures du matin, à son magasin d'ameublement, pour clôture de compte, 60 seaux de chaises, sabottes, de 6 à 7 pouces; 30 do. do. de 8 à 9 pouces, avec des coulées et des vis complètes, 53 chaises, 29 barillots peinture assortis, &c. 8 octobre

PAR FERNANDEZ & WHITING.

Il sera vendu le mercredi, 8 octobre, à leur magasin d'encan, No. 20, rue St. Louis, pour clôture des ventes, 3 caisses cosaques d'enfants, draps &c., 10 caisses chapeaux, une quantité d'étoffes de laine, et d'autres articles. 8 oct

PAR J. LECARPENTIER.

Il sera vendu mercredi, 8 octobre 1834, à 11 heures du matin, vis à vis le magasin d'encan, rue de Chartres, 7 Vivières en bon état, et 68 étuis en coton pour chapeaux. 8 oct

PAR H. J. DOMINGON.

Il sera vendu le vendredi 17 du courant, à 10 heures du matin, à la résidence de G. W. White, rue St. Charles, entre Girod et Poydras, les Meubles et autres effets mobiliers, abandonnés par le dit G. W. White aux créanciers de Tournaly, Perrot & Co. 6 oct—6 A. PRIEUR, syndic.

COLLEGE MEDICAL DE LA LOUISIANE.—Extrait des minutes.

On vient de recevoir la lettre de résignation suivante de E. B. Smith, M. D.

NELLE-ORLEANS, 2 Octobre 1834.

*A la Faculté du Collège Médical de la Louisiane.*

Messieurs.—Je ne puis qu'être sensiblement affecté de la mort d'un de mes proches parens auquel je suis fortement attaché. Une si grande affection me met dans l'impossibilité de garder la chaire de professeur de la Faculté du Collège Médical de la Louisiane, dont vous m'avez honoré, vous ne serez donc pas étonné que je vous envoie aujourd'hui ma démission.

Mes larmes, je vous prie de croire que malgré cette démission je serai toujours vivement intéressé à la création et aux progrès de votre institution, basée sur l'utilité publique. Soutenue comme elle l'est par des hommes de talens supérieurs elle doit réussir; elle élèvera notre profession dans l'esprit du peuple, récompensera ses fondateurs, et honorera notre pays. S'il est possible à un simple de contribuer à la réputation et à la prospérité de votre faculté dans sa tâche partie, non doutez de ce que je ne négligerai rien pour vous donner cette satisfaction, et que je persévérerai dans les mêmes.

Messieurs, je suis avec la plus haute estime et le plus profond respect,

Votre très-humble et obéissant serviteur.

EDWIN B. SMITH, M. D.

C'est pourquoi, il a été unanimement résolu que la faculté accepte la démission de E. B. Smith M. D. et que le secrétaire écrira au docteur Smith, pour lui faire connaître le regret que sa démission inspire à la faculté, et la part qu'il prend au malheur qui l'a occasionnée.

Sur motion, il a été résolu que la société a fait un professeur de Matéria Médica. En conséquence le docteur Barton a été élu à l'unanimité.

Sur motion, il a été résolu que l'extrait ci-dessus tiré des minutes sera publié, et que le nom du docteur Barton figurera sur la liste des professeurs, en qualité de professeur de la *matière médicale*.

Par ordre de la Faculté.

8 oct—2 J. M. MACKIE, M. D.

AVIS.—Toutes personnes ayant des réclamations contre la succession de feu Joseph John Trappan, sont priées de les présenter dûment prouvées au soussigné, au bureau du *Régistre des Testamens*, et tous ceux qui doivent à ladite succession, de payer immédiatement entre ses mains. S. BLOSSMAN,

8 oct—3 Exécuteur Testamentaire dativ.

300 BARRIES Rum du pays, à vendre par 8 octobre BLANC & BRUGIER.

32 BOUCAUTS de sucre première qualité, en débarquement, à vendre par BLANC & BRUGIER.

30,000 PIEDS de Planches assorties en débarquement vis-à-vis la rue St. Louis, à vendre par 8 oct BLANC & BRUGIER.

UNE Dame respectable et d'un bon tempérament désire s'employer comme NOURRICE. Une Demoiselle désire également s'employer comme femme de Chambre, Gardienne d'enfans et couturière. S'adresser sur l'habitation de Mr. Doralde. 8 octobre—4

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du navire Dublin Packet, de Marseilles.

300 barriques Vin de Marseille, des marques Belfort, Bergeyre et Poussetti; 50 demi barriques do. do.; 50 caisses Liqueurs superfine; 20 do. Abeynthe; 10 do. Noyau; 10 caisses Curaçao et Eau de vie de Dantzig; 150 do. Vin Muscat de Lunel; 130 paniers Huile d'olive superfine, en grandes bouteilles; 250 do. do. contenant chacune 24 demi bouteilles; 20 caisses Sirop de Groseilles; 10 caisses Crème de thé; 40 do. Fruits à l'Eau de Vie; 100 barils Vin imitation Madère; 25 barils Vinaigre de vin blanc; 50 boîtes Savon de Marseille; 142 boîtes de Nougat; 1 jarre Fruits cristallisés; 11 jarres Amandes douces sans coques; 3 balles Amandes coquées tendres; 2 balles Sanssisson; 125 caisses Capres, Olives, Anchois, Cornichons et Salaisons assorties; 75 caisses Eau de Fleurs d'Oranges triple; 5 bali s Bouchons de 50,000 chacun; 3 balles Ficelle; 50 paniers bouteilles.

*En Magasin d'Importation Présentée.*

20 demi pipes vieille Eau de Vie, fine Champagne 1793; 40 do. do. Cognac 1820; 200 demi pipes Eau de Vie Cognac, 4me. preuve; 50 barriques Vin St. Espèphe 1828; 50 do. St. Julien 1825; 50 do. vieux Vin Bordeaux de différentes marques; 100 barils Vin nègre de vin blanc double clarifié; 50 barils Vin blanc Sauterne et Barsac; 300 paniers Bouteilles; 400 paniers Liqueurs superfine de Bordeaux; 100 sacs de 500 chacun Bouchons longs de Bordeaux; 200 balles Bouchons de 3000 chacun; 200 caisses Muscat Frontignan; 50 caisses Vermicelle et Macaroni; 10 balles Amandes à la dame; 200 paniers Huile superfine de Bordeaux; 50 paniers Champagne; 400 caisses Vin Médoc; 500 caisses vieux Vin de différentes marques et qualité; 100 caisses Vin blanc Sauterne; 50 caisses vieux Vin blanc Sauterne 1825; 2000 paniers Anisette de Bordeaux. Tous les articles ci-dessus ayant droit au drawback; 100 caisses Vin Bourgogne, Hermitage et Fundorcer; 20 do. Vin Hockheimer; 100 caisses Kirsch de la Forêt Noire; 10 caisses Marasquin; 26 caisses Bitters; 25 caisses Tabac 1ère. qualité Cuaby; 50 caisses do. do. Richmond; 50 caisses 30 caisses Tabac de Petites de 12 et 18 à la livre; 200 barils Eau de vie d'ingrienne, 4ème. preuve; 10 bouceaux Rum du Nord; 50 barils Genièvre de Bataviedre; 50 do. Rum du pays; 100 sacs Café de la Havane; 200 caisses Blanc de Baleine; 250 caisses Savon Winchester No. 1; 150 do. do. E. Jackson do. do.; 50 sacs Amidon; 50 sacs Poivre; 10 sacs Piment; 25 boucauds Sucres, et un grand assortiment de Liqueurs et groceries, à vendre par CARRIERE & BORDUZAT.

8 oct rue St. Louis, No. 11

AVIS—Tous ceux qui ont des réclamations à faire contre la succession de M. S. Mecker, décédé, sont priés de les présenter d'une manière authentique à la soussignée; et tous ceux qui doivent à la dite succession, sont également invités à payer immédiatement, à l'un ou à l'autre des exécuteurs testamentaires, ou à Mr. J. Bes. Savage sur les lieux, rue Vieille Levée, No. 117, qui est autorisé à acquitter les comptes.

J. H. HOLLAND, } Exécuteurs
ST. CLAIR THOMASSON, }

3 oct—13

A VENDRE.

UNE personne qui ne vient plus tenir maison, offre à vendre les beaux Meubles suivans, en bois de Rose faites à New-York, mis en usage depuis 4 ou 5 mois.

Un Buffet; un Sofa; Table centrale et à bouts; une douzaine de Chaises. S'adresser à J. J. HALL & CO.

3 oct—4 Rue du Canal.

ECOLE DE DANSE.

MR. L. TRIGANT DE BEAUMONT a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public, que ses classes pour la danse et pour la valse, sont offertes pour toute la saison, au No. 48, rue Bourbon, entre les rues Bienville et Dauphine.

Des leçons particulières seront données aux personnes qui les désireront.

Les Demoiselles et Jeunes Enfans formeront une classe et les messieurs l'autre. 17 sept—3pis

UN français qui parle avec de bonnes recommendations, désire être employé comme précepteur, soit en ville soit à la campagne. S'adresser au Bureau de cette Feuille. 1 octobre—6

A VENDRE—[illegible] barriles de GRAISSE de baleine, [illegible] de Mme. [illegible] de PORC primé, par Wm. T. THOMPSON & Co.

[illegible]

30,000 [illegible]

[illegible] des marchandises sèches, propres au marché mexicain, en débarquement du navire Corinthian, de Liverpool, et à vendre par G. VANCE,

8 oct No. 81, rue de la Douane.

MOUSSE—Reçu et à vendre par le soussigné: 100 balles d'excellente mousse en bon ordre. P. F. SALVETAT,

No. 17, rue de la Douane ou No. 100, rue Girod. 7 octobre—3

ETAGERES à vendre qui conviendraient pour un magasin de marchandises sèches. S'adresser à A. G. COCHRANE,

8 oct 43, rue des Chartres.

*Entrepôt de Charbon, No. 158, rue Toulouse.*

CHARBON—10,000 barils Charbon de pierre Kenadal, Liverpool et d'Ecosse, première qualité. Aussi, charbon de forge. S'adresser à l'adresse ci-dessus. 8 oct W. & R. MURPHY.

*Succession de Samuel Mason.*

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves.*

Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Robert C. Stockton, curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué.

Par ordre de la cour,

8 oct W. F. C. DUPLESSIS, *rég.*

COUR DES PREUVES.—Attendu que N. B. Le Breton a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Jean Gravier, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

6 oct W. F. C. DUPLESSIS, *rég.*

$10 DE RECOMPENSE.

Parti marron de chez le soussigné, le 1er. courant, le nègre NELSON, âgé de 27 ans, taille de 5 pieds 10 pouces, ayant une cicatrice au sourcil de l'œil gauche, et une autre au bout de la joue près du nez. Ledit esclave a été dernièrement acheté de M. Bishop, et appartenait ci-devant à M. Benrose. Comme il a emporté beaucoup de linge, il serait difficile de dire les vêtemens qu'il porte. Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis.

8 oct—10c. Y. M'DANIEL.

$25 DE RECOMPENSE.

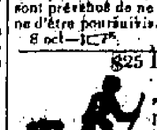

A celui qui conduira chez les soussignés, ou logera dans une des prisons de l'Etat de la Louisiane, le mulâtre nommé PHILEMON, taille de 5 pieds 5 à 6 pouces, se faisant passer pour libre; couleur brune, cheveux crépus et une marque sur l'œil gauche, un peu au-dessous du sil; il est créole du pays, parlant passablement l'anglais, maçon ayant fait son apprentissage chez M. Julin Mit